



# Ministère des Finances Canada

Budget des dépenses  
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-54

ISBN 0-660-61779-X

# **Ministère des Finances Canada**

## **Un rapport sur les plans et les priorités**

**Budget des dépenses  
2002-2003**

---

Paul Martin  
Ministre des Finances



# Table des matières

<b>Section I :</b>	<b>Message du Ministre et déclaration de la direction .....</b>	<b>1</b>
<b>Section II :</b>	<b>Raison d'être et objectifs stratégiques .....</b>	<b>3</b>
	A. Un cadre budgétaire durable .....	6
	B. La nouvelle économie du savoir .....	10
	C. Un avantage social pour le Canada .....	14
	D. Un avantage mondial pour le Canada.....	18
<b>Section III :</b>	<b>Organisation.....</b>	<b>25</b>
	Objectifs stratégiques et secteurs d'activité .....	25
	Reddition de comptes .....	25
	Structure des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation .....	26
	Ressources humaines .....	27
	Dépenses prévues du ministère .....	28
<b>Annexe A :</b>	<b>Renseignements financiers .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe B :</b>	<b>Initiatives horizontales .....</b>	<b>35</b>
	Initiatives législatives et réglementaires .....	35
	Stratégie de développement durable.....	38
<b>Annexe C :</b>	<b>Autres renseignements .....</b>	<b>39</b>
	Rapports législatifs et ministériels .....	39

## **Section I : Message du Ministre et déclaration de la direction**

### **Message du Ministre**



L'honorable Paul Martin, C.P., député.

En tant que principale source de conseils et d'analyses en matière économique et financière au Canada, le ministère des Finances joue un rôle crucial dans les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour assurer à tous les Canadiens un niveau de vie élevé et une meilleure qualité de vie.

Dans l'avenir immédiat, l'incertitude économique à laquelle nous sommes actuellement confrontés est un élément capital à prendre en considération. Pour la première fois en 25 ans, le Canada subit un ralentissement économique d'envergure mondiale – une situation aggravée par les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Ces événements nous montrent l'importance des efforts déployés dans les dernières années pour établir les finances du pays sur une assise solide en prévision de l'avenir. Grâce à une planification économique et budgétaire axée sur la prudence et, surtout, à la volonté des Canadiens de mettre fin aux déficits, le Canada est bien placé pour gérer les effets du ralentissement. Dans le budget de décembre 2001, le gouvernement a pu financer une série complète de mesures de sécurité et maintenir son plan de réduction des impôts d'une valeur de 100 milliards de dollars et son augmentation de 23,4 milliards de dollars au titre de la bonification du soutien aux soins de santé et au développement de la petite enfance. Il a aussi présenté de nouveaux investissements ciblés en infrastructures stratégiques, en recherche, en perfectionnement et compétences, et en aide internationale, tout en assurant un équilibre budgétaire et en continuant de rembourser la dette.

L'engagement canadien d'améliorer la qualité de vie des Canadiens n'est pas confiné à l'intérieur de nos frontières. La nature mondiale de l'actuel essoufflement économique nous rappelle l'importance des travaux continus du gouvernement réalisés avec ses partenaires de la communauté internationale pour mieux gérer l'interdépendance financière des pays. Comme le Canada assume la présidence des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du Groupe des Sept (G-7), l'année qui vient nous fournira plusieurs occasions de promouvoir l'adoption de politiques visant à accroître la stabilité financière internationale et la sécurité économique des peuples du monde entier.

## Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 du ministère des Finances du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent document

- décrivent avec exactitude les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

\_\_\_\_\_  
Mary Zamparo  
Sous-ministre adjointe  
Direction des services ministériels

Date : \_\_\_\_\_

## **Section II : Raison d'être et objectifs stratégiques**

### **Raison d'être**

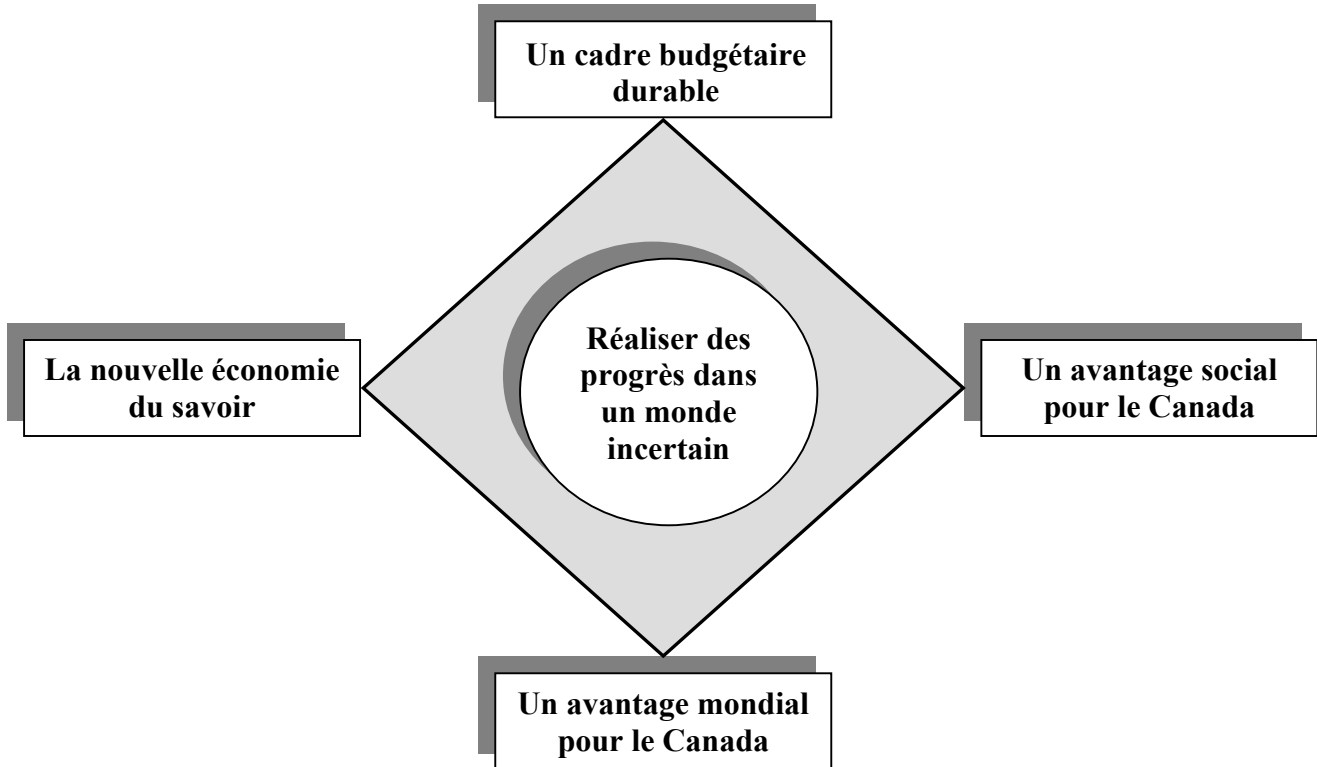
Le ministère des Finances du Canada a pour objectif de favoriser une croissance économique vigoureuse et durable afin de permettre aux Canadiens d'accroître leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

### **Objectifs stratégiques**

Le ministère participe activement au programme stratégique et législatif du gouvernement, en contribuant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes économiques, sociaux et financiers. Parmi les responsabilités ministérielles, mentionnons la préparation du budget fédéral, l'élaboration des lois et des politiques fiscales et tarifaires, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux transferts de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires, l'élaboration de la politique réglementaire pour le secteur financier canadien et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Dans l'ensemble, les activités du ministère visent quatre objectifs stratégiques : un cadre budgétaire durable, la nouvelle économie du savoir, un avantage social pour le Canada et un avantage mondial pour le Canada. De plus, en réaction aux événements tragiques du 11 septembre 2001, le ministère s'est engagé à intensifier et à étendre ses efforts, là où il le faut, afin d'assurer la sécurité du Canada. Dans les dernières années, le ministère a travaillé à la mise en oeuvre de mesures visant à combattre le blanchiment de capitaux. Depuis le 11 septembre 2001, ces travaux ont été élargis de manière à inclure le financement du terrorisme parmi les éléments importants du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme. Le ministre des Finances est responsable de la loi canadienne contre le blanchiment de capitaux, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, et de l'organisme créé en conformité avec cette loi, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. En outre, le ministère des Finances est le ministère responsable pour le Canada des échanges internationaux sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein de diverses tribunes, notamment le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.





Les plans et les priorités exposés dans les pages suivantes montrent comment le ministère poursuivra ses quatre objectifs stratégiques à l'appui de l'objectif global visant à favoriser une croissance économique vigoureuse et durable. Vous trouverez également un calendrier approximatif précisant les dates d'achèvement des plans particuliers, ainsi qu'une indication de la façon dont le ministère se propose de surveiller les progrès qu'il réalise au titre des résultats visés dans le rapport sur les plans et les priorités.

Avant de présenter des plans et des priorités en particulier, il est important de signaler que le ministère des Finances ne travaille pas en vase clos. Afin d'obtenir les résultats prévus, le ministère doit consulter un certain nombre de groupes des secteurs public et privé, coordonner ses efforts avec les leurs et les conseiller au besoin. Les groupes clients du ministère et les services qu'il leur fournit sont les suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, financières et fiscales du Canada. Il incombe également au Ministère de fournir des directives au sujet de la rédaction des lois dans ces domaines.
- **Le Parlement et les comités parlementaires** – en étant la principale source de projets de loi touchant la fiscalité et les finances, et en les pilotant au Parlement. Le ministère fournit aussi du soutien au Ministre dans l'exercice de ses fonctions parlementaires.

- **Le public et les groupes d'intérêt canadiens** – en appuyant le programme élargi d'information et de consultation du public, qui consiste notamment à fournir des renseignements factuels aux Canadiens et aux Canadiennes sur les grandes questions économiques, financières et fiscales, de manière à faciliter une vaste participation à un processus de consultation plus ouvert et étendu.
- **Les ministères, les organismes et les sociétés d'État** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.
- **Les administrations provinciales et territoriales** – en travaillant continuellement à accroître la collaboration dans les dossiers sur les transferts, les finances, la fiscalité, le secteur financier et d'autres questions d'intérêt pour toutes les administrations, et en collaborant avec les provinces et les territoires à titre de gestionnaires conjoints du Régime de pensions du Canada (RPC) en vue d'assurer sa stabilité et sa viabilité financière.
- **Les intervenants sur le marché financier** – en assurant, avec les intervenants sur le marché, le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de la conjoncture économique et de la situation financière.
- **Les institutions financières** – en veillant à ce que les cadres réglementaire et législatif permettent aux institutions financières d'être concurrentielles au pays et à l'étranger, en responsabilisant et en protégeant les consommateurs de services financiers, et en permettant aux institutions de produire le financement nécessaire pour permettre aux entreprises canadiennes de grandir et de prospérer.
- **La communauté économique et financière internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu'en négociant des conventions de double imposition avec nos partenaires et en représentant le Canada au sein de bon nombre d'instances internationales.
- **La communauté commerciale internationale** – en assumant la responsabilité de la politique économique du Canada sur les importations, notamment la législation sur le *Tarif des douanes* et les recours commerciaux, et le commerce de services financiers, et en participant à des forums internationaux (comme l'Organisation mondiale du commerce, ou OMC) et à des négociations connexes touchant le commerce, la politique sur les importations, les services et l'investissement.

## **A. Un cadre budgétaire durable**

**Dépenses théoriques prévues pour 2002-2003 :** 36 376,5 millions de dollars

(Incluant les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programmes législatifs; 36 348,0 millions de dollars sont des dépenses de programmes législatifs, dont 36 175,0 millions de dollars pour les intérêts et autres coûts aux termes du Programme du service de la dette publique.)

**Objectif :** Une structure budgétaire durable afin de s'assurer que le Canada puisse profiter au maximum des possibilités économiques au pays et à l'échelle mondiale.

Pour la première fois en 25 ans, le Canada subit un ralentissement économique d'envergure mondiale, une situation aggravée par les attentats terroristes du 11 septembre 2001. L'un des principaux objectifs de planification pour les prochaines années consistera à maintenir la structure budgétaire durable décrite dans le budget de 2001.

La faiblesse de l'économie des États-Unis influence l'économie canadienne, qui a ralenti sensiblement en raison d'une diminution de la demande d'exportations de notre principal partenaire commercial. Plus récemment, il y a eu des signes qu'une reprise pourrait être en cours. Cependant, les perspectives mondiales demeurent largement incertaines.

En comparaison du ralentissement précédent observé au début des années 1990, le Canada est mieux placé pour surmonter les difficultés économiques grâce à ses finances assainies. Celles-ci sont attribuables au dépôt de budgets équilibrés et à des paiements de remboursement de la dette, à des réductions d'impôt, à des taux d'inflation faibles et stables, à la réduction de la dette extérieure et à des taux d'intérêt qui sont toujours demeurés bas.

Les plans et les priorités définis ci-après au titre de la poursuite d'un cadre budgétaire durable sont semblables à ceux qui ont été présentés dans les documents de planification précédents. Nous continuerons de favoriser les débouchés et la croissance économiques, en mettant l'accent sur les allègements d'impôt et sur l'accroissement de l'efficacité et de l'équité du régime fiscal canadien.

Les frais de service de la dette représentent le programme de dépenses le plus important du gouvernement fédéral, et la gestion prudente et efficace des programmes qui entraînent ces coûts est importante pour tous les Canadiens. La taille importante des besoins annuels de refinancement et le risque financier auquel s'expose le gouvernement, en particulier l'effet sur ces coûts des fluctuations de taux d'intérêt, figurent parmi les principaux éléments à prendre en considération en matière de gestion de la dette publique. Un financement partant d'une approche diversifiée axée sur le bon fonctionnement du marché intérieur et le maintien d'une structure d'endettement guidée par la prudence constituent des éléments essentiels pour réaliser l'objectif gouvernemental d'un financement stable et à faible coût de ses opérations.

## Priorités

### 1) Un cadre de planification budgétaire guidé par la prudence

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Établir des options de politiques économiques et financières en vue du prochain budget.</li> </ul>	<p>Plan continu; mis à jour au moyen de la publication de la mise à jour économique et du budget.</p>	<p>Mesures des soldes budgétaires et financiers résumées dans le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada. (<a href="http://www.fin.gc.ca/purl/afr-f.html">http://www.fin.gc.ca/purl/afr-f.html</a>)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Maintenir une structure d'endettement et une position financière guidées par la prudence.</li> </ul>	<p>Plan continu; sous réserve des initiatives annuelles prévues dans la Stratégie de gestion de la dette. (<a href="http://www.fin.gc.ca/purl/dms-f.html">http://www.fin.gc.ca/purl/dms-f.html</a>)</p>	<p>Comparaison avec d'autres pays.</p> <p>Mesures de la position et du risque financiers, comme l'exposition au risque de liquidité et à celui des taux d'intérêt, résumées dans les documents budgétaires et dans le Rapport sur la gestion de la dette.</p> <p>(Renseignements budgétaires : <a href="http://www.fin.gc.ca/access/budinfo-f.html">http://www.fin.gc.ca/access/budinfo-f.html</a>; Rapport sur la gestion de la dette : <a href="http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html">http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html</a>)</p>

### 2) Allègements d'impôt pour les particuliers et les sociétés

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en oeuvre du plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars.</li> </ul>	<p>La mise en oeuvre devrait être terminée en 2004-2005.</p>	<p>Modification du fardeau moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés.</p>

Par exemple, d'ici 2004-2005, le fardeau moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers devrait être réduit de 21 % et de 27 % pour les familles avec des enfants.

Le taux général de l'impôt des sociétés sera ramené de 25 % à 23 % le 1<sup>er</sup> janvier 2003, puis à 21 % le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 3) Améliorations apportées au régime fiscal canadien

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Accroître l'efficacité et l'équité du régime fiscal, y compris, par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>● surveiller la mise en oeuvre d'un cadre législatif modernisé au titre de la taxation de l'alcool et des produits du tabac, en collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada;</li><li>● entreprendre des consultations sur la façon d'étendre le taux plus faible d'impôt des sociétés au revenu relatif à des ressources, tout en améliorant la structure fiscale.</li></ul></li></ul>	Plan continu.	Surveiller et évaluer les mesures fiscales et faire rapport à ce sujet dans le rapport sur les Dépenses fiscales du gouvernement du Canada. ( <a href="http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-f.html">http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-f.html</a> ). Dépôt et adoption des lois nécessaires.
<ul style="list-style-type: none"><li>● Élargir le réseau des conventions fiscales.</li></ul>	Plan continu.	Conclusion ou modification de conventions.
<ul style="list-style-type: none"><li>● Négocier les accords de perception fiscale fédéraux, provinciaux et territoriaux.</li></ul>	Plan continu.	Application efficace des accords.

#### 4) Le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Accroître les normes de transparence et de liquidité afin d'assurer le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada.</li></ul>	Plan continu; sous réserve des initiatives annuelles prévues dans la Stratégie de gestion de la dette.	<p>Mesures de l'efficacité des opérations financières – par exemple, statistiques sur le coût par rapport au rendement, ratio de couverture et fourchette d'adjudication, et titres au détail.</p> <p>Mesures de l'efficacité et de la liquidité du marché par activité du marché secondaire, comme les taux de rotation et les frais de transaction.</p> <p>Consultations auprès des participants et évaluations des programmes.</p>

#### 5) Un programme dynamique et rentable de placement des titres sur le marché de détail

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Communications intégrées en matière de commercialisation.</li><li>● Caractéristiques de produits et de services utiles pour les Canadiens.</li><li>● Gains d'efficacité opérationnelle et réduction des coûts pour les agents vendeurs, les organismes parrains et le gouvernement.</li></ul>	Seront mis en oeuvre pendant la période de planification sur trois ans.	<p>Comparaison avec le Plan d'activités annuel préparé par Placements Épargne Canada, qui est un organisme de service spécial du ministère des Finances.</p> <p>Le Plan d'activités décrit en détail comment ces plans seront réalisés pendant la période de planification, et comment les progrès seront surveillés de façon continue.</p> <p>Renseignements supplémentaires à l'adresse suivante <a href="http://www.cis-pec.gc.ca/fr/corporate_home.asp">http://www.cis-pec.gc.ca/fr/corporate_home.asp</a>.</p>

## **B. La nouvelle économie du savoir**

**Dépenses théoriques prévues pour 2002-2003 : 21,3 millions de dollars**

**Objectif :** Des politiques et des programmes qui appuient comme il se doit la recherche et le développement, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la prise de risques, et qui font en sorte que les Canadiens ont les compétences et les connaissances requises au sein de l'économie du savoir.

Les nouvelles idées, matière première des pratiques commerciales et des produits innovateurs, découlent souvent de la recherche. La transposition effective de nouvelles idées en débouchés commerciaux alimentera la performance économique dans une économie mondiale au sein de laquelle le savoir est le facteur clé de la compétitivité. Les manières dont le Canada peut tirer profit de ses forces feront l'objet de discussions lorsque le pays tiendra des consultations sur l'innovation et les compétences. Il reste toutefois d'importants défis à relever pour que le Canada puisse profiter des fortes possibilités de croissance qui seront à la portée des économies les plus innovatrices. Il importe en particulier d'améliorer notre rendement sur le plan de la recherche et du développement.

Dans cette optique, le gouvernement a procédé dans ses récents budgets à des investissements massifs visant à

- favoriser l'innovation dans toutes les régions du pays;
- créer de nouvelles possibilités de recherche dans les universités, les hôpitaux de recherche et les autres établissements de recherche canadiens;
- favoriser l'investissement dans la recherche et le développement par d'autres;
- faciliter la commercialisation du savoir.

Les prochains budgets s'appuieront sur ces initiatives.

Pour favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise, l'économie canadienne doit pouvoir financer les projets à toutes les étapes du développement. Le dynamisme des marchés financiers est essentiel à la réussite économique future du Canada, et le rôle du secteur des services financiers est crucial pour assurer l'efficacité et la compétitivité mondiale des marchés financiers canadiens. Le secteur est non seulement une composante importante en soi de l'économie du savoir, mais il est également un facteur clé de l'innovation et de la prise de risques dans l'ensemble de l'économie. Le gouvernement en est conscient et il entend s'appuyer sur les mesures qu'il a déjà adoptées pour favoriser l'efficacité et la croissance de ce secteur, garantir sa sûreté et sa stabilité, et susciter une plus grande concurrence intérieure, tout en protégeant les consommateurs.

## Priorités

### 1) Soutien à la recherche et au développement

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
● Créer un milieu propice pour soutenir la recherche-développement dans tous les secteurs.	L'objectif consiste à passer d'ici 2010 du 15 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques au chapitre de l'investissement national dans la recherche et le développement.	Augmentation des investissements nationaux dans la recherche et le développement en pourcentage du produit intérieur brut.
● Améliorer le cadre stratégique de la commercialisation de la recherche.	Dans les trois prochaines années, le gouvernement continuera d'améliorer l'appui qu'il fournit à la commercialisation des résultats de recherche des laboratoires gouvernementaux, des universités et des hôpitaux de recherche.	Amélioration de la commercialisation des résultats des laboratoires de recherche.

### 2) Un secteur des services financiers de pointe, concurrentiel à l'échelle internationale, sûr et stable, et qui répond aux besoins des consommateurs

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
● Poursuivre la mise en oeuvre du nouveau cadre stratégique du secteur des services financiers, tel que défini dans le projet de loi C-8 et les règlements afférents adoptés.	Achèvement en 2002-2003.	Application du règlement nécessaire pour donner effet à l'intention de principe du projet de loi C-8.



- |  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Veiller à ce que le cadre réglementaire relatif aux institutions financières du Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale.</li> </ul> | <p>Plan continu.</p>   | <p>Diffusion d'un document de consultation sur une éventuelle initiative de coopérative bancaire.</p> <p>Examen des dispositions de régie contenues dans les lois sur les institutions financières.</p> <p>Révision de la protection des souscripteurs.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer un milieu propice au financement aux premières étapes.</li> </ul>   | <p>Plan continu.</p> <p>L'objectif consiste à devenir l'un des trois premiers pays industrialisés au chapitre de l'investissement dans les nouveaux capitaux de risque (par habitant), et d'égaliser les États-Unis en placements initiaux de titres en dollars (par habitant) d'ici 2010.</p> | <p>Progrès en vue de la réalisation des objectifs; consultations auprès des participants.</p> <p>Financement des secteurs public et privé pour les sociétés en démarrage.</p>   |

**3) Des programmes qui facilitent l'adaptation de tous les secteurs à l'économie du savoir**

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Veiller à ce que les programmes gouvernementaux facilitent la transition de tous les secteurs de l'économie au nouveau contexte technologique mondial.</li> </ul>	<p>Le plan est continu et il se poursuivra pour être reflété dans l'horizon de planification sur trois ans et au-delà, à mesure que le gouvernement annoncera d'autres investissements dans les budgets suivants.</p>	<p>Preuves de l'innovation, de l'adoption des technologies et de la réussite sur les marchés mondiaux dans tous les secteurs de l'économie.</p>

**4) Un régime fiscal qui favorise la croissance économique, les investissements et l'esprit d'entreprise**

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<p>● Créer un milieu propice à l'investissement et à l'esprit d'entreprise en mettant en oeuvre le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars et en instaurant des mesures fiscales ciblées.</p> <p>Par exemple, pour améliorer leurs flux de trésorerie en période de ralentissement économique, les petites entreprises peuvent reporter de six mois le paiement de leurs acomptes provisionnels d'impôt fédéral des sociétés pour les mois de janvier, février et mars 2002.</p>	<p>Plan continu.</p> <p>Par exemple, le taux général d'impôt des sociétés sera ramené à 23 % le 1<sup>er</sup> janvier 2003, puis à 21 % le 1<sup>er</sup> janvier 2004.</p>	<p>Comparaison des taux d'imposition législatifs et effectifs avec d'autres administrations, principalement les États-Unis.</p> <p>Évolution de la situation dans les autres pays afin d'évaluer la position relative du Canada.</p> <p>Évaluation continue à savoir si les mesures ciblées actuelles donnent les résultats escomptés et si d'autres mesures ciblées devraient être envisagées.</p>

## C. Un avantage social pour le Canada

**Dépenses théoriques prévues pour 2002-2003 :** 27 706,3 millions de dollars

(Incluant les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programmes législatifs; 27 695,0 millions de dollars pour des paiements de transfert aux termes du Programme fédéral de transferts aux provinces.)

**Objectif :** Mettre l'accent sur les principaux programmes sociaux et les valeurs qu'ils représentent, pour soutenir la société canadienne et appuyer l'avantage économique du Canada.

Les initiatives du ministère qui figurent sous le volet *Un avantage social pour le Canada* reflètent l'importance des programmes sociaux, et les valeurs qu'ils représentent, à l'appui d'une économie fructueuse axée sur le savoir et de la bonne marche de la société. La qualité des collectivités, les soins de santé, l'éducation et le filet de sécurité sociale, et l'égalité des chances sont tous des facteurs qui comptent au titre de la création de sociétés et d'économies de classe mondiale axées sur le savoir.

Les plans et les priorités sont semblables à ceux qui ont été énoncés dans des documents de planification antérieurs. La création d'un avantage social soutient l'avantage économique d'un pays. Dans la nouvelle économie du savoir, les travailleurs innovateurs et hautement qualifiés constituent une ressource clé. De leur côté, les économies solides et productives produisent les ressources nécessaires à un réinvestissement continu dans les principales infrastructures sociales. Les économies du savoir fructueuses sont des sociétés où la qualité de vie est élevée.

### Priorités

#### 1) Soutenir le renouvellement continu du réseau canadien des soins de santé

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
● Continuer de surveiller et d'évaluer la mise en oeuvre de l'accord sur la santé et contribuer au renouvellement continu du réseau canadien des soins de santé, y compris la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada.	Plan continu.	Déploiement d'efforts continus afin de collaborer avec les provinces et les territoires au renouvellement du réseau des soins de santé et à la mise en oeuvre de l'accord sur la santé.

## 2) Programmes de transfert aux provinces et aux territoires

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Poursuivre l'examen du Programme de péréquation et de la Formule de financement des territoires en préparation de nouveaux arrangements en 2004-2005.</li></ul>	Plan continu.	Progrès réalisés par rapport à l'objectif de dépôt d'un projet de loi au Parlement à temps pour recevoir la sanction royale d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2004. Consultations continues avec les provinces et les territoires.
<ul style="list-style-type: none"><li>● Assurer l'administration efficace des programmes de transfert, y compris le versement en temps opportun et avec exactitude des paiements de transfert aux provinces conformément à la loi et aux règlements.</li></ul>	Plan continu.	Versement en temps opportun et avec exactitude de paiements mensuels aux provinces et aux territoires d'après les estimations officielles. Le Bureau du vérificateur général vérifie ces calculs chaque année. Renseignements supplémentaires à l'adresse <a href="http://www.fin.gc.ca/activty/fedprov-f.html">http://www.fin.gc.ca/activty/fedprov-f.html</a> .

## 3) Soutenir les Canadiens pour qu'ils acquièrent des compétences et des connaissances

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres provinces et les territoires, et d'autres partenaires, des politiques qui :<ul style="list-style-type: none"><li>● aident les Canadiens à améliorer leurs compétences et à en acquérir de nouvelles;</li></ul></li></ul>	Plan continu.	Preuve d'un nombre accru de travailleurs qui améliorent leurs compétences et en acquièrent de nouvelles; meilleure réussite en mathématiques et en sciences; nombre accru de diplômés de niveau postsecondaire.

- font en sorte que les réseaux d'apprentissage canadiens permettent de satisfaire aux besoins actuels et futurs;
- permettent de constituer un bassin suffisant de travailleurs qualifiés.

Preuve de la réduction du nombre d'adultes canadiens peu alphabétisés et amélioration des niveaux d'alphabétisation des diplômés du secondaire.

#### 4) Viabilité du Régime de pensions du Canada (RPC)

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen triennal de la situation financière du RPC.</li> </ul>	<p>L'objectif consiste à achever l'examen financier du RPC d'ici la fin de 2002 et à mettre en oeuvre les mesures qui résulteront de l'examen du RPC par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des finances en 2004.</p>	<p>Révisions actuarielles périodiques du RPC.</p>

#### 5) Soutien accru aux familles avec des enfants

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les bonifications de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). La PFCE et les paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés au coût de la vie.</li> </ul>	<p>Tel qu'annoncé dans le budget de 2000, des augmentations de la PFCE doivent être mises en oeuvre sur cinq ans, qui résulteront en une augmentation annuelle de 2,5 milliards de dollars en 2004-2005.</p>	<p>Modification du fardeau moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les familles avec des enfants. Modification des montants par enfant prévus aux termes de la PFCE – les prestations devraient être portées de 1 975 \$ par enfant en 2000 à 2 500 \$ d'ici 2004.</p>

**6) Examen du mécanisme de détermination des cotisations d'assurance-emploi**

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
● Préparer et exécuter un examen menant à l'établissement d'un nouveau mécanisme de détermination des cotisations d'assurance-emploi.	L'examen, qui sera mené de concert avec Développement des ressources humaines Canada, doit être achevé avant l'établissement du taux des cotisations pour 2004.	Achèvement de l'examen et mise en oeuvre d'un nouveau mécanisme de détermination du taux des cotisations pour 2004.

## D. Un avantage mondial pour le Canada

**Dépenses théoriques prévues pour 2002-2003 :** 1 155,3 millions de dollars

(Incluant les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programmes législatifs; 1 123,4 millions de dollars représentent des dépenses de programmes législatifs constituées de postes budgétaires et non budgétaires.)

**Objectif :** Favoriser une croissance mondiale plus vigoureuse et une plus grande stabilité financière, garantir la sûreté et l'ouverture des frontières, et faire valoir les intérêts canadiens en matière de commerce et d'investissement.

Le ministère contribuera à maints égards à la poursuite d'un avantage mondial pour le Canada. En sa qualité de président du groupe des ministres des Finances du G-7 et à titre de participant à d'autres tribunes incluant le G-20, le Canada s'efforcera de favoriser la collaboration et de susciter le consensus sur les mesures visant à renforcer la croissance économique mondiale, favoriser la stabilité financière et réduire la pauvreté. Le Canada prônera également, dans le cadre de ces tribunes et d'autres instances comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, la mise en oeuvre de normes internationales visant à prévenir le recours abusif au système financier international et des mesures de lutte contre le financement du terrorisme.

Le budget de 2001 a prévu un financement pluriannuel des mesures de sûreté et d'efficacité des frontières, et le ministère travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'assurer leur mise en oeuvre effective et en temps opportun. Le ministère s'efforcera de mieux faire connaître les avantages économiques du Canada aux investisseurs et aux marchés financiers internationaux, et il continuera d'exercer un rôle central dans l'élaboration et la gestion des politiques canadiennes en matière de commerce et d'investissement afin de défendre les intérêts du Canada dans le contexte d'un système du commerce international axé sur des règles rigoureuses. Le ministère aura aussi un rôle clé à jouer dans l'évaluation des choix stratégiques à faire dans le domaine de l'environnement, comme pour ce qui est de la qualité de l'air, la qualité de l'eau et le changement climatique. Cela contribuera non seulement à améliorer la qualité de vie, mais également à rehausser la réputation du Canada comme endroit où investir.

### Priorités

#### 1) Accroître l'efficacité et la sûreté des frontières

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
● Collaborer avec les partenaires des secteurs public et privé à l'accroissement de la sûreté et de l'efficacité des frontières canadiennes.	Plan continu. Le budget de 2001 a prévu un financement pluriannuel des initiatives concernant l'efficacité et la sûreté des frontières.	La mise en oeuvre des mesures d'accroissement de la sûreté et de l'efficacité des frontières.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Légiférer l'imposition de nouveaux frais de sécurité pour les passagers aériens afin de financer la nouvelle optique de sécurité aérienne fondée sur de nouvelles normes nationales sévères de Transports Canada.</li> </ul> | <p>Les frais de sécurité pour les passagers aériens devraient entrer en vigueur en avril 2002.</p> | <p>L'adoption de la législation nécessaire et l'entrée en vigueur des frais sont prévues le 1<sup>er</sup> avril 2002.</p> <p>Un examen annuel et transparent sera effectué pour veiller à ce que les recettes tirées des frais de sécurité ne dépassent pas le coût du système amélioré de sécurité aérienne sur une période de cinq ans.</p> |
|---|--|--|

**2) Veiller à ce que le système financier canadien soit sûr et qu'il satisfasse aux normes internationales de lutte contre les abus financiers et les activités de financement du terrorisme**

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre en oeuvre des mesures visant à déceler les activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme conformément à des normes internationales.</li> </ul>	<p>Le règlement concernant l'identification des clients, la tenue de documents et la déclaration des mouvements transfrontaliers d'effets et d'espèces doit entrer en vigueur en 2002.</p> <p>Un autre règlement concernant la déclaration des biens des terroristes et des opérations douteuses liées au financement du terrorisme doit entrer en vigueur au printemps 2002.</p>	<p>Promulgation du règlement.</p> <p>Promulgation du règlement.</p>



**3) Participation à l'élaboration, à la promotion et à la mise en oeuvre de normes internationales visant à prévenir le recours abusif au système financier**

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Participer aux travaux visant à instaurer des mesures internationales contre les abus financiers, y compris l'élaboration et la mise en oeuvre de normes internationales, et faire avancer ces travaux.</li></ul>	Engagement continu de participation aux travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), de même qu'à d'autres tribunes internationales et régionales en 2002-2003.	Coordination des positions adoptées au sein des tribunes internationales, conformément aux priorités canadiennes.  Participation active à la révision par le GAFI de ses normes internationales contre le blanchiment de capitaux en 2002-2003.

**4) Réformes visant à favoriser la croissance mondiale et la stabilité financière**

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>● Collaborer avec d'autres gouvernements, organisations internationales et institutions financières à l'élaboration de politiques et d'instruments visant à favoriser la croissance mondiale et la stabilité financière, ainsi qu'à promouvoir la réduction de la pauvreté.</li></ul>	Plan continu, compte tenu de la nature évolutive de l'économie mondiale.	Tendances observées dans le niveau et la répartition du revenu réel par habitant dans le monde.  Les leaders du G-8 examineront les politiques et les résultats prévus par rapport à l'Afrique à leur réunion qui se tiendra à Kananaskis, en Alberta, en juin 2002.
<ul style="list-style-type: none"><li>● Soutenir le ministre en sa qualité de président des ministres des Finances du G-7.</li></ul>	Le ministre présidera le groupe des ministres des Finances du G-7 en 2002, une importante réunion ministérielle étant prévue pour juin 2002 à Halifax.	Élaboration et mise en oeuvre de plans d'action du G-7 dans les domaines de la croissance économique, du financement du terrorisme, de la gestion de crises et d'autres aspects de la gouvernance mondiale, ainsi qu'en matière de développement international et de réduction de la pauvreté.

- Collaborer avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à la mise au point d'outils de prévention et de gestion des crises économiques et financières.

Plan continu, compte tenu de la nature évolutive des crises financières internationales.

L'atteinte d'un consensus sur les principaux éléments d'un cadre international de restructuration de la dette constituera un résultat clé en 2002-2003.

Tendances observées sur le plan de la fréquence, de la gravité et de l'incidence extérieure des crises financières internationales.

## 5) Renforcer le système du commerce international

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<p>● Faire avancer la libéralisation du commerce et améliorer les règles sur le commerce international de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), et d'autres initiatives bilatérales et régionales en matière de commerce.</p>	<p>Des négociations d'accords de libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) et avec Singapour devraient se conclure en 2002-2003.</p> <p>Le cycle du développement de Doha, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'OMC commencées en novembre 2001, et les négociations de la ZLEA devraient se conclure en 2005.</p>	<p>L'élaboration, après consultation des partenaires au pays, de la position du Canada sur des enjeux clés de la négociation, dont le ministère a la responsabilité au premier chef, comme l'accès aux marchés, les sanctions disciplinaires relatives aux droits compensateurs et antidumping, les subventions et les services financiers.</p> <p>La défense des intérêts et des priorités du Canada dans ces domaines dans le cadre des négociations.</p>

## 6) Protection de l'environnement

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>Continuer de contribuer à l'analyse de l'échange de droits d'émission intérieur de gaz à effet de serre pour s'occuper du changement climatique.</li></ul>	Le rapport du Groupe de travail sur l'échange de droits d'émission intérieur devrait être présenté aux ministres fédéraux et provinciaux de l'énergie et de l'environnement au cours de la prochaine année.	Achèvement des analyses sur l'échange de droits d'émission intérieur, y compris le rapport du Groupe de travail fédéral-provincial sur l'échange de droits d'émission intérieur.

## 7) Soutenir les débouchés pour l'investissement et le commerce canadiens

---

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
<ul style="list-style-type: none"><li>Veiller à ce que les politiques tarifaires et en matière de recours commerciaux soutiennent et accroissent la compétitivité des entreprises canadiennes.</li></ul>	Plan continu.	Réponses en temps opportun aux propositions ou aux exigences de modification des politiques canadiennes au sujet des taux tarifaires (p. ex., baisser les taux tarifaires sur les intrants importés aux fins de la fabrication) ou mesures en matière de recours commerciaux, comme celles qui découlent de la conclusion d'ententes commerciales multilatérales.
<ul style="list-style-type: none"><li>Élaborer des approches innovatrices en matière de financement à l'appui de la participation du Canada aux possibilités en matière de commerce et d'investissement à l'étranger.</li></ul>	Plan continu.	Surveillance active des sociétés d'État responsables de soutenir le commerce et l'investissement entre le Canada et les autres pays.  Contacts périodiques avec le secteur commercial et avec la communauté financière internationale.

- |  |               |  |
|--|---------------|--|
| ● Mettre en oeuvre des initiatives visant à favoriser une meilleure compréhension de l'économie canadienne à l'étranger. | Plan continu. | Le leadership et la participation du Canada au sein d'organisations financières internationales. |
|--|---------------|--|

## 8) Un régime fiscal concurrentiel à l'échelle internationale

Plans	Calendrier	Mécanisme de suivi des progrès
● Créer un avantage canadien dans des domaines comme l'impôt des sociétés et l'impôt sur les gains en capital.	<p>Le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars doit être entièrement mis en oeuvre d'ici 2004-2005.</p> <p>La combinaison des mesures fédérales et provinciales fera en sorte que le taux général moyen de l'impôt des sociétés au Canada sera inférieur d'environ 5 points de pourcentage au taux moyen appliqué aux États-Unis en 2005.</p> <p>En octobre 2000, la réduction du taux d'impôt sur les gains en capital a résulté en un taux inférieur à celui fixé aux États-Unis.</p>	<p>Comparaison des taux d'imposition législatif et effectif.</p> <p>Examen de la compétitivité accrue de l'impôt des sociétés au Canada par rapport à ses principaux concurrents.</p>



## Section III : Organisation

### Objectifs stratégiques et secteurs d'activité

Le tableau de concordance suivant établit les liens, au titre des ressources pour 2002-2003, entre les objectifs stratégiques et les secteurs d'activité du ministère.

Programme / Secteur d'activité →	Programme des politiques économique, sociale et financière				Programme du service de la dette publique	Programme fédéral de transferts aux provinces	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses de programmes législatifs				
	Politiques et conseils	Adminis- tration générale	Organismes financiers interna- tionaux*	Monnaie canadienne	Intérêt et autres coûts	PEC	Paiements de transfert
	(en millions de \$)						
Un cadre budgétaire durable	18,0	10,5		48,0	36 175,0	125,0	
La nouvelle économie du savoir	13,4	7,9					
Un avantage social pour le Canada	7,1	4,2					27 695,0
Un avantage mondial pour le Canada	22,9	9,0	1 123,4				
<b>Total</b>	<b>61,4</b>	<b>31,6</b>	<b>1 123,4</b>	<b>48,0</b>	<b>36 175,0</b>	<b>125,0</b>	<b>27 695,0</b>

Nota : Ventilation théorique des dépenses prévues d'après les prévisions les plus justes.

\* Inclut les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, investissements et avances).

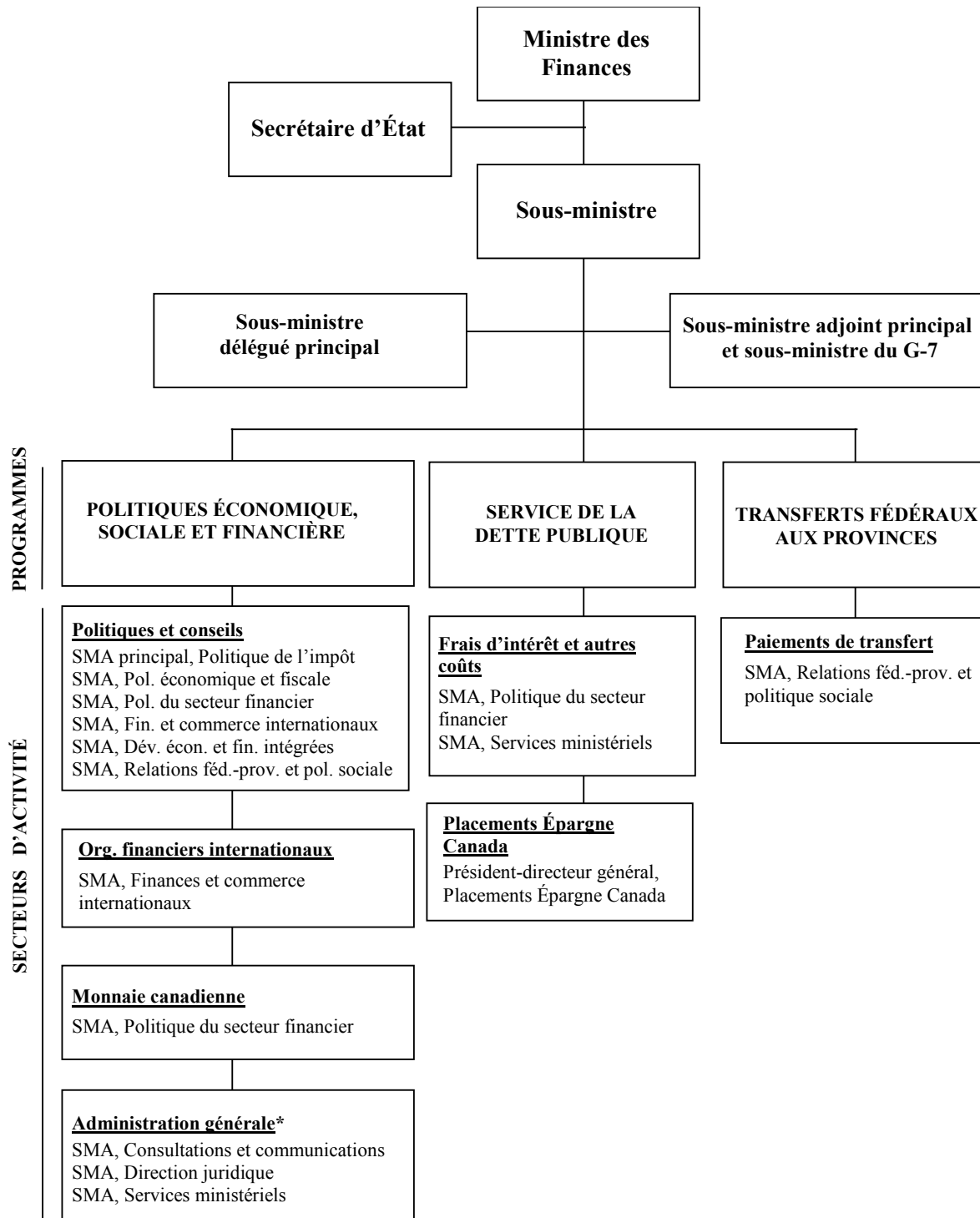
### Reddition de comptes

Le ministère des Finances exerce ses activités en application des articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui prévoient que le ministre a la responsabilité de « la gestion du Trésor et la surveillance, le contrôle et la direction de toutes questions relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre. »

Les programmes ministériels et les secteurs d'activité qui s'y rattachent relèvent de six directions stratégiques appuyées par la Direction des consultations et des communications, la Direction des services juridiques et la Direction des services ministériels. La structure organisationnelle qui figure à la page suivante indique les responsables de chaque secteur d'activité.

Veuillez consulter le tableau 1 de l'annexe A du présent rapport pour connaître la ventilation des dépenses prévues et des équivalents temps plein par programme et par secteur d'activité.

## Structure des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation



\* Ce secteur d'activité comprend aussi la gestion du ministère.

## **Ressources humaines**

Le ministère des Finances Canada est une organisation du savoir, un ministère stratégique et un organisme central qui jouit depuis longtemps d'une réputation de professionnalisme et d'excellence. Ses employés, qui sont extrêmement compétents et exceptionnellement dévoués, ont joint les rangs du Ministère parce qu'ils estiment que la fonction publique est importante, et qu'ils peuvent apporter une réelle contribution à la vie de leur pays.

Sachant que ses ressources humaines, ainsi que sa culture et son environnement, constituent ses principaux atouts, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un nouveau Plan des ressources humaines. En septembre 2000, le ministère des Finances Canada a lancé ce Plan des ressources humaines continu dont l'objectif est de faire du Ministère le lieu de travail de choix de la fonction publique fédérale. À titre de champions, les membres du Comité exécutif ont fourni le leadership et l'orientation stratégique requise aux initiatives menées dans les secteurs suivants :

- gestion du rendement et examen des employés
- perfectionnement professionnel
- apprentissage professionnel et réseautage
- milieu de travail positif
- programme de prix et de reconnaissance
- recrutement
- langues officielles
- environnement physique et outils technologiques
- équité en matière d'emploi et respect dans le milieu de travail.

Afin de faire le point sur les réalisations touchant ce Plan, le sous-ministre et les membres du Comité exécutif tiennent une Assemblée annuelle avec les employés. Cette tribune offre au sous-ministre et aux champions du Comité exécutif la possibilité de rendre compte des réalisations au cours de l'année. Les employés peuvent également y faire part de leurs observations.



## Dépenses prévues du ministère

	Dépenses prévues 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
	(en millions de \$)		
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	68 916,7	<b>65 019,2</b>	67 500,1
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)†	24,2	<b>247,6</b>	30,5
Moins : Recettes disponibles	7,4	<b>7,4</b>	7,4
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>68 933,5</b>	<b>65 259,4</b>	<b>67 523,2</b>
<b>Rajustements‡‡</b>	<b>-460,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses prévues nettes</b>	<b>68 473,5</b>	<b>65 259,4</b>	<b>67 523,2</b>
Moins : Recettes non disponibles	183,7	<b>105,6</b>	103,5
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	13,0	<b>13,3</b>	13,5
<b>Coût net du programme</b>	<b>68 302,8</b>	<b>65 167,1</b>	<b>67 433,2</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>806</b>	<b>811</b>	<b>784</b>

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

† Les dépenses prévues devraient augmenter en 2002-2003 en raison d'une augmentation des dépenses se rapportant à la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance du Fonds monétaire international. Ces dépenses devraient être réduites l'année suivante.

‡‡ La réduction des dépenses prévues est principalement attribuable à une diminution des prévisions des frais de la dette publique découlant de la baisse des taux d'intérêt.

## **Annexe A : Renseignements financiers**

**Tableau 1 :** Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

**Tableau 2 :** Sommaire des paiements de transfert

**Tableau 3 :** Renseignements sur les paiements de transfert pour le budget des dépenses de 2002-2003

**Tableau 4 :** Sources de recettes disponibles et non disponibles

**Tableau 5 :** Coût net des programmes pour le budget des dépenses de 2002-2003

**Tableau 6 :** Prêts, investissements et avances (non budgétaires)

**Tableau 1 : Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein**

Programme/Secteur d'activité	Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
	en millions de \$	ETP	en millions de \$	ETP	en millions de \$	ETP
<b>Programme des politiques économique, sociale et financière</b>						
Politiques et conseils *	1 313,1	540	<b>61,4</b>	<b>549</b>	49,4	523
Organismes financiers internationaux <sup>† ††</sup>	823,1		<b>1 123,4</b>		538,8	
Monnaie canadienne	62,0		<b>48,0</b>		48,0	
Administration générale	36,3	266	<b>31,6</b>	<b>262</b>	30,0	261
	2 234,5	806	<b>1 264,4</b>	<b>811</b>	666,2	784
<b>Programme du service de la dette publique</b>						
Intérêt et autres coûts	39 027,0		<b>36 175,0</b>		37 977,0	
Placements Épargne Canada	173,0		<b>125,0</b>		123,0	
	39 200,0		<b>36 300,0</b>		38 100,0	
<b>Programme fédéral de transferts aux provinces</b>						
Paiements de transfert	27 039,0		<b>27 695,0</b>		28 757,0	
	27 039,0		<b>27 695,0</b>		28 757,0	
<b>TOTAL<sup>§</sup></b>	<b>68 473,5</b>	<b>806</b>	<b>65 259,4</b>	<b>811</b>	<b>67 523,2</b>	<b>784</b>

\* Les dépenses prévues pour 2001-2002 incluent une subvention de 1 250,0 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation.

† Comprend les postes budgétaires et non budgétaires.

†† Les dépenses prévues devraient augmenter en 2002-2003 en raison d'une augmentation du nombre de pays pauvres très endettés qui pourraient être admissibles à l'initiative canadienne d'allègement de la dette et en raison d'une augmentation des dépenses se rapportant à la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance du Fonds monétaire international. Ces montants devraient être réduits l'année suivante.

§ Le nombre d'équivalents temps plein baisse en 2003-2004 étant donné que le mandat du Canada à la présidence des réunions internationales des ministres des Finances prend fin.

**Tableau 2 : Sommaire des paiements de transfert**

	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues <b>2002-2003</b>	Dépenses prévues 2003-2004
(en millions de \$)			
<b>Subventions</b>			
<i>Programme des politiques économique, sociale et financière</i>			
Politiques et conseils*	1 250,0		
Organismes financiers internationaux <sup>†</sup>	161,0	<b>515,0</b>	145,0
<b>Total des subventions</b>	1 411,0	<b>515,0</b>	145,0
<b>Contributions</b>			
<i>Programme des politiques économique, sociale et financière</i>			
Organismes financiers internationaux	165,0	<b>160,0</b>	150,0
<b>Total des contributions</b>	165,0	<b>160,0</b>	150,0
<b>Autres paiements de transfert</b>			
<i>Programme des politiques économique, sociale et financière</i>			
Organismes financiers internationaux <sup>‡‡</sup>	278,1	<b>200,8</b>	213,3
<i>Programme fédéral de transferts aux provinces</i>			
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces) <sup>§</sup>	27 039,0	<b>27 695,0</b>	28 757,0
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	27 317,1	<b>27 895,8</b>	28 970,3
<b>Total des subventions, contributions et autres paiements de transfert</b>	28 893,1	<b>28 570,8</b>	29 265,3

\* Les 1 250,0 millions de dollars figurant sous les dépenses prévues pour 2001-2002 représentent une subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation.

† Les dépenses prévues devraient augmenter en 2002-2003 en raison d'une augmentation du nombre de pays pauvres très endettés qui pourraient être admissibles à l'initiative canadienne d'allègement de la dette. Ces montants devraient être réduits l'année suivante.

‡‡ Les dépenses prévues devraient augmenter en 2003-2004 au-dessus de ce qui est indiqué ici au terme des négociations sur la 13<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement.

§ Le montant qui figure sous les dépenses prévues pour 2002-2003 représente les contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Le tableau suivant indique le total de la contribution fédérale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris la partie du transfert en points d'impôt :

	(en millions de \$)
Total des paiements de transfert en espèces (Budget principal des dépenses)	18 600,0
Plus points d'impôt	16 716,0
<b>Total</b>	<b>35 316,0</b>

**Tableau 3 : Renseignements sur les paiements de transfert pour le budget des dépenses de 2002-2003**

Programme des politiques économique, sociale et financière	
<i>Secteur d'activité Organismes financiers internationaux</i>	
<b>Objectif</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations qui s'y rattachent.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer une utilisation efficiente des ressources pour favoriser la croissance et le développement équitable de l'économie mondiale.</li> </ul>	
<b>Jalons</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dépôt annuel au Parlement du <i>Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi</i> sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.</li> </ul>	
Programme fédéral de transferts aux provinces	
<i>Secteur d'activité Paiements de transfert</i>	
<b>Objectif</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Effectuer des paiements de transfert conformément aux lois ayant trait au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), à la péréquation et aux autres transferts, et conformément aux ententes sur la Formule de financement des territoires.</li> </ul>	
<b>Résultats prévus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Administration efficace et efficiente du programme.</li> </ul>	
<b>Jalons</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Paiements opportuns et exacts conformes aux exigences réglementaires.</li> </ul>	

**Tableau 4 : Sources de recettes disponibles et non disponibles**

	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
(en millions de \$)			
<b>Recettes disponibles</b>			
Programme des politiques économique, sociale et financière	9,9	7,4	7,4
<b>Total des recettes disponibles</b>	9,9	7,4	7,4
<b>Recettes non disponibles</b>			
Programme des politiques économique, sociale et financière*	175,1	105,6	103,5
<b>Total des recettes non disponibles</b>	175,1	105,6	103,5
<b>Total des recettes</b>	185,0	113,0	110,9

\* Les recettes prévues non disponibles devraient baisser en 2002-2003 étant donné que la demande de pièces de circulation devrait diminuer et que la composition des pièces de circulation devrait changer (c.-à-d. que la demande de pièces de dénomination élevée diminuera).

**Tableau 5 : Coût net des programmes pour le budget des dépenses de 2002-2003**

	Programme des politiques économique, sociale et financière	Programme du service de la dette publique	Programme fédéral de transferts aux provinces	Total
(en millions de \$)				
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>1 264,4</b>	<b>36 300,0</b>	<b>27 695,0</b>	<b>65 259,4</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>				
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	5,9			<b>5,9</b>
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3,9			<b>3,9</b>
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada	0,0			<b>0,0</b>
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	3,6			<b>3,6</b>
Coût total des programmes	1 277,8	36 300,0	27 695,0	<b>65 272,8</b>
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	105,6			<b>105,6</b>
<b>Coût net des programmes pour 2002-2003</b>	<b>1 172,2</b>	<b>36 300,0</b>	<b>27 695,0</b>	<b>65 167,2</b>

**Tableau 6 : Prêts, investissements et avances (non budgétaires)**

	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
(en millions de \$)			
<b>Programme des politiques économique, sociale et financière</b>			
Organismes financiers internationaux*	196,2	<b>247,6</b>	30,5
<b>Total</b>	196,2	<b>247,6</b>	30,5

\* Les dépenses prévues baissent en 2003-2004 parce que celles se rapportant à la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance du Fonds monétaire international devraient être réduites.



## Annexe B : Initiatives horizontales

### Initiatives législatives et réglementaires

Lois et/ou règlements	Résultats escomptés
Règlement pris en conformité avec l'adoption du projet de loi C-8, <i>Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières.</i>	♦ Achèvement du règlement requis pour une mise en oeuvre intégrale de l'intention de principe du projet de loi C-8.
Projet de loi de mise en oeuvre des dispositions sur la régie des sociétés, des lois sur le secteur financier et des dispositions sur la protection des souscripteurs prévues dans la <i>Loi sur les sociétés d'assurance.</i>	♦ Conformément aux modifications apportées à la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> et aux modifications qui ont été apportées dans le secteur, le projet de loi modernisera ces dispositions dans les lois sur le secteur financier.
Le <i>Tarif des douanes</i> autorise le gouvernement à répondre constamment aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne et à faire respecter les droits et les obligations du Canada conformément aux ententes et accords internationaux auxquels il souscrit.	♦ Au moyen de décrets et de dispositions réglementaires, le gouvernement interviendra si nécessaire pour répondre aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne et faire respecter les droits et les obligations du Canada en application des ententes et des accords internationaux.
Législation sur la taxe de vente et la taxe d'accise – Un projet de loi sera déposé pour instaurer des mesures relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) qui ont été annoncées en décembre 2001, ainsi que des augmentations des taxes sur le tabac annoncées le 1 <sup>er</sup> novembre 2001.	♦ Ces modifications amélioreront le fonctionnement et l'équité du régime fiscal dans ces domaines, protégeront les recettes et veilleront à ce que la législation produisent les effets stratégiques escomptés.
Dépôt d'un projet de loi pour mettre en oeuvre la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien annoncée dans le budget de 2001.	♦ Le nouveau droit financera les dépenses effectuées pour accroître la sûreté du transport aérien annoncées dans le budget de 2001.
<i>Loi sur la taxe d'accise</i> et règlement pris en application de la partie IX de la Loi (TPS/TVH) – D'autres modifications pourraient être apportées de temps à autre à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> et au règlement pris en application de la partie IX de la Loi pour corriger des problèmes stratégiques ou techniques nouveaux.	♦ Par ces modifications, le gouvernement réglera des problèmes techniques, éclaircira des dispositions ambiguës, donnera suite aux décisions des tribunaux, tiendra compte d'autres modifications législatives ou y réagira, et mettra en oeuvre des changements de politique (y compris des modifications qui pourraient être annoncées par voie de communiqué de presse).



Lois et/ou règlements	Résultats escomptés
<p><i>Loi de 2001 sur l'accise et règles et règlements connexes – Nouveau cadre législatif régissant la taxation fédérale des spiritueux, du vin et des produits du tabac.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La loi actuelle sera remplacée par une structure fiscale moderne et souple qui tient compte des besoins de l'industrie et du gouvernement. Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes en décembre 2001.</li> </ul>
<p>Un nouveau règlement est requis afin de prescrire le moment et la manière de verser des paiements de péréquation compensatoires conformément à la <i>Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le règlement permettra à Ressources naturelles Canada de verser des paiements de péréquation compensatoires à Terre-Neuve conformément aux modalités de la <i>Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve</i>.</li> </ul>
<p>Mise en oeuvre des conventions fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le gouvernement déposera un projet de loi pour approuver et mettre en oeuvre des conventions fiscales nouvelles et modifiées entre le Canada et d'autres pays.</li> </ul>
<p>Projet de loi de 2001 visant l'impôt sur le revenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dépôt d'un projet de loi comprenant des dispositions de mise en oeuvre des mesures d'impôt sur le revenu pour donner suite au budget de 2001, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Déduction des frais d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules automobiles;</li> <li>◆ Éducation de base des adultes – Déduction d'impôt pour l'aide au titre des frais d'inscription;</li> <li>◆ Élargissement du crédit d'impôt pour études;</li> <li>◆ Promotion de la gestion durable des terres à bois;</li> <li>◆ Établissement permanent du taux d'inclusion de 50 % des gains en capital découlant des dons de certains titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance;</li> <li>◆ Amélioration des incitatifs fiscaux au titre des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique;</li> <li>◆ Report des acomptes provisionnels d'impôt pour les petites entreprises.</li> </ul> </li> </ul>

Lois et/ou règlements	Résultats escomptés
<p>Diffusion possible, en 2002, d'un projet de loi technique en matière d'impôt sur le revenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sous réserve des nécessités du service, le ministère pourrait publier, aux fins de consultation, d'autres propositions techniques modifiant l'impôt sur le revenu.</li> </ul>
<p><i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> – Des dispositions réglementaires seront édictées pour mettre en oeuvre les dispositions de la Loi concernant la déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et des opérations visées par règlement, l'identification des clients, la tenue de documents et le respect de la loi.</p> <p>Des dispositions réglementaires seront édictées afin de mettre en oeuvre des dispositions au sujet de la déclaration des doutes concernant le financement d'activités terroristes et les biens de terroristes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Ce règlement renforcera les mesures actuelles de lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur au Canada en ajoutant des mécanismes visant à améliorer la détection du blanchiment de fonds et à y faire échec. Il permettra aussi au Canada de s'acquitter de ses engagements de mise en oeuvre de normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux.</li> <li>◆ Ce règlement donnera suite à l'engagement pris par le gouvernement canadien d'instaurer de nouvelles mesures visant à détecter le financement des activités terroristes et à y faire échec. Il permettra aussi au Canada de s'acquitter de ses engagements de mise en oeuvre de normes internationales de lutte contre le financement des activités terroristes.</li> </ul>

## Stratégie de développement durable

Le développement durable est défini comme étant le développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de réaliser les leurs, et il est un engagement clé de tous les ministères fédéraux. En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de manière à exiger de chaque ministère qu'il prépare et mette à jour une stratégie de développement durable (SDD). Ces stratégies sont déposées à la Chambre des communes, et le commissaire à l'environnement et au développement durable vérifie dans quelle mesure progresse leur mise en oeuvre.

Une SDD a pour objet d'exposer les objectifs et les plans d'action d'un ministère en vue d'intégrer le développement durable à ses politiques, programmes et opérations sur des périodes de planification de trois ans. Déposée à la Chambre des communes en 1997, la première SDD du ministère des Finances a constitué un outil précieux pour illustrer de quelle façon les plans économiques et financiers du gouvernement fédéral contribuaient au développement durable au Canada. La stratégie expliquait également l'approche adoptée par le Ministère et la contribution aux objectifs environnementaux et aux enjeux internationaux du développement durable, en plus de montrer comment il entendait améliorer sa performance environnementale dans l'exercice de ses activités.

La stratégie du ministère mise à jour pour 2001-2003, qui a été déposée en février 2001, repose sur les assises solides établies par la SDD de 1997 et sur les progrès accomplis par le Ministère et l'ensemble du gouvernement au cours des trois dernières années au chapitre de la promotion du développement durable. Comme la première stratégie, celle de 2001-2003 est axée sur les secteurs prioritaires où le Ministère peut apporter une contribution unique et importante au développement durable, au Canada comme à l'échelle internationale. Les stratégies du ministère pour 1998-2000 et 2001-2003 sont à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html>.

Les deux principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable pour 2001-2003 consistent à assurer l'équité entre les générations et à intégrer plus étroitement les enjeux et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration des politiques. Pour réaliser ces objectifs, la stratégie pour 2001-2003 établit quatre aspects ou « questions clés » sur lesquels le ministère fondera son action dans les trois prochaines années : bâtir un avenir durable; intégrer l'économie et l'environnement; favoriser le développement durable dans l'économie mondiale et rendre les opérations plus écologiques. Le plan d'action pour le développement durable du ministère établit un certain nombre d'objectifs et de mesures ciblées pour 2001-2003 relativement à chacun de ces quatre aspects. La SDD pour 2001-2003 renouvelle également l'approche du ministère sur le plan de la gestion interne du développement durable.

Un exposé détaillé des objectifs, des mesures et des résultats prévus au ministère en matière de développement durable en 2002-2003 se trouve à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/toce/2002/susdevplanf.html>.

## **Annexe C : Autres renseignements**

### **Rapports législatifs et ministériels**

---

*Budget fédéral canadien*

*Dépenses fiscales et évaluations du gouvernement du Canada*

*L'économie en bref – Trimestriel*

*Mise à jour économique et financière*

*Rapport annuel de Placements Épargne Canada*  
([http://www.cis-pec.gc.ca/fr/corporate\\_home.asp](http://www.cis-pec.gc.ca/fr/corporate_home.asp))

*Rapport annuel du ministre des Finances au Parlement sur les opérations du compte du fonds des changes*

*Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et Tableaux de référence financiers*

*Rapport ministériel sur le rendement*

*Rapport sur les activités exécutées en vertu de la Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

*Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

*Rapport sur les plans et les priorités*

*Rapport sur la gestion de la dette*

*Revue financière – Mensuel*

*Stratégie de développement durable*

*Stratégie de gestion de la dette*

*Titres du gouvernement du Canada – Trimestriel*

---

Centre de distribution  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5  
Tél. : (613) 995-2855

À l'exclusion du Rapport annuel de Placements Épargne Canada, ces rapports se trouvent sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante :

<http://www.fin.gc.ca>